

des poursuites? Sauf erreur, le gouvernement a établi des bureaux du ministère de la Justice à Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Et ce ne sont pas de petits bureaux. On me dit que le personnel du bureau de Toronto compte plus de 18 avocats, et je suppose que le personnel, au moins à Montréal, est d'importance comparable. Je ne parviens tout simplement pas à comprendre pourquoi le gouvernement fédéral ne s'est pas occupé de cette tâche au lieu de la déléguer aux provinces. On peut se demander aussi pourquoi le gouvernement n'a pas placé la police provinciale du Québec et celle de la ville de Montréal sous la direction et le contrôle du gouvernement fédéral, car c'est sûrement la première fois dans notre histoire qu'on ne le fait pas pour appliquer le règlement édicté en vertu de cette loi. Il ne faut pas oublier non plus que les droits fondamentaux de tous les Canadiens sont touchés par ce règlement. D'aucuns prétendent, je le sais, que si vous vous comportez bien, vous n'avez rien à craindre. Mais on peut se demander qui jugera de ce comportement, le procureur général d'une province ou le gouvernement fédéral. Pour ma part, je me sentirais un peu désavantagé au Québec à l'heure actuelle du fait que je ne parle pas le français. Je note que le chef du parti créditiste a déclaré que sa femme se sentait frustrée parce que des soldats d'expression anglaise ont été chargés de protéger sa maison à Hull. J'ignore s'il s'attend à une balle bilingue mais, si son argument est bien fondé, comme il s'agit des droits fondamentaux de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral ayant suspendu ces droits, il devrait aussi assumer la responsabilité d'appliquer le règlement en cause. La Déclaration des droits est un document très important et un statut fédéral. A l'heure actuelle, le procureur général d'une province peut ou pourrait agir de façon à léser directement ces droits, sous prétexte de ce règlement. Je dirais que si la situation est aussi grave que le gouvernement semble l'indiquer, bien que nous n'en ayons pas beaucoup de preuves, et même si nous avons choisi de croire ce qu'on nous a dit et accepté la situation pour ce qu'elle semble être, c'est le gouvernement national qui devrait s'en charger. Jusqu'ici tout ce que nous avons vu nous fait penser que le gouvernement cherche à faire deux choses contradictoires à la fois, ce qui est loin d'être satisfaisant.

Quant aux emprisonnements à long terme, les événements actuels devraient indiquer au gouvernement que l'abolition provisoire de la peine capitale est un échec. S'il ne le comprends pas, l'augmentation marquée du taux des meurtres dans ce pays, qui s'est élevé de 55 p. 100 ces trois dernières années, devrait l'obliger à conclure. Une autre mesure nécessaire serait une modification complète de la politique d'admission au Canada des réfractaires et des déserteurs américains. Nous ne devrions pas les laisser entrer.

Les Canadiens ont démontré qu'ils sont disposés à se défaire provisoirement de leurs droits et libertés habituels pour régler la présente situation d'urgence mais que, par ailleurs, ils exigent également que soit mis fin à l'extrême tolérance qu'ils estiment responsable de cette crise.

Les autorités municipales de Montréal se sont rendues à Ottawa en novembre dernier et ont exposé explicitement la situation explosive qu'elles prévoient dans cette ville, due, dans une large mesure, aux agissements de gens maintenant appréhendés en vertu de cette

mesure d'urgence. M. Saulnier a déclaré être entré en rapport avec le premier ministre entre février et novembre 1969 et de l'avoir averti de ces difficultés en lui demandant d'intervenir. Aucune intervention n'eut lieu. En janvier dernier, au cours d'un dîner de bienfaisance du parti libéral, à Montréal, le premier ministre s'est moqué du FLQ en déclarant qu'il s'agissait de nullités. Malgré les avertissements reçus, rien ne fut entrepris.

Du fait de cette inaction, les pouvoirs étendus découvrant de l'application du règlement se sont révélés passablement inefficaces jusqu'à présent. Il semble qu'on n'ait pas encore retrouvé une forte quantité de dynamite, alors que plus d'une tonne de cet explosif se trouverait aux environs de Montréal. On s'est moqué de la situation, mais aujourd'hui, d'énergiques règlements sont appliqués à tous les Canadiens. Le gouvernement déclare qu'il y a urgence nationale. Je lui demande d'agir d'après son affirmation et de veiller à faire observer le règlement qu'il a proclamé.

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, comme mes collègues, je dois d'abord féliciter les motionnaires et les louer du travail très méritoire qu'ils ont accompli, compte tenu du document qu'ils ont commenté. Je n'ai pas l'intention d'analyser en détail la teneur même du discours du trône, mais plutôt d'aborder d'autres questions. Je voudrais faire une ou deux remarques qui traduiront mon point de vue et je n'hésite pas à me reporter à la page éditoriale du *Chronicle-Herald* du lundi 12 octobre. Je citerai un bref extrait de cet éditorial parce que, je le répète, il me paraît résumer mes propres sentiments sur le discours du trône. Voici donc ce passage:

Si le gouverneur général, Son Excellence Roland Michener, semblait ennuyé en donnant lecture du discours du trône émanant du gouvernement fédéral, à l'ouverture de la nouvelle session du Parlement du Canada, qui a eu lieu à Ottawa jeudi, qui pourrait l'en blâmer?

C'était un document terne, sans inspiration, dont le style déguisait mal, de la part du gouvernement, une inquiétante satisfaction de soi et un manque constant d'empressement à définir ses priorités.

● (2.50 p.m.)

**L'hon. M. Stanfield:** Au seuil de la grandeur.

**M. Forrestall:** Au seuil de la grandeur, c'est juste. Je continue:

Seule l'annonce de la nomination d'un nouveau ministre et de l'établissement d'un ministère des Affaires urbaines ainsi que la mention de deux ou trois autres questions dans le discours ont révélé que le premier ministre, M. Trudeau, s'intéressait à des questions d'importance immédiate...

Je prétends que ces remarques sont pertinentes en 1970, car nous connaissons tous bien l'ampleur des problèmes urbains auxquels nous faisons face. On ne peut s'empêcher de se demander parfois si le discours du trône—et la plupart des précédents—qui est une partie traditionnelle de nos procédures parlementaires n'est pas dévalué ou écrit délibérément, de façon condescendante dans le but, comme je l'ai laissé entendre, d'affaiblir toujours davantage cette tradition qui est enracinée dans cette institution, la Chambre des communes.

Je peux seulement en conclure que le gouvernement ne tient pas vraiment à établir des priorités claires et précises ou peut-être simplement n'en voit-il pas. Le gouvernement ne semble pas comprendre la gravité du problème.